

Montréal, le 18 juin 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande d'approbation des exigences techniques de raccordement
au réseau de transport
Dossier de la Régie : R-3830-2012**

Par la présente, la Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception des documents déposés le 15 juin 2018 dans le dossier mentionné en rubrique.

Ces documents présentent les modifications discutées lors la séance de travail du 22 mai 2018, notamment l'introduction de la définition de certains termes à la section 1 des *Limites d'émission de perturbations dans le réseau de transport d'Hydro-Québec*.

Si des participants au dossier ont des commentaires à formuler sur les modifications proposées par le Transporteur, la Régie demande que ces commentaires soient déposés **au plus tard le mardi 26 juin 2018 à 14 h**.

Le Transporteur pourra répliquer à ces commentaires **au plus tard le vendredi 29 juin 2018 à 14 h**.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml